

CADRE DE CLASSIFICATION DES TITRES DE COMPÉTENCE DE L'ONTARIO

Le cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario comprend tous les programmes d'études postsecondaires non religieuses menant à un certificat, à un diplôme ou à un grade universitaire qui sont offerts sous les auspices de la Province de l'Ontario, y compris les certificats d'apprentissage, les titres de compétences décernés par des collèges privés d'enseignement professionnel, les titres de compétence décernés par des collèges publics et les grades décernés par des universités et des établissements d'enseignement publics sur autorisation par consentement du ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario.

A. DESCRIPTIONS DES TITRES DE COMPÉTENCE

Les catégories des titres de compétence font la distinction entre les niveaux de connaissance fondés sur un continuum allant de la maîtrise d'ensembles de connaissances, d'habiletés et de compétences établis jusqu'à des niveaux se situant aux limites des connaissances actuelles, là où de nouvelles connaissances sont créées et où les hypothèses et méthodes établies sont contestées. Chaque titre de compétence peut être vu comme un point de référence sur ce continuum. Les descriptions de chaque titre de compétence donnent un aperçu de son but, des conditions d'admission types et de la durée type.

Descripteurs	1 Certificat I	2 Certificat II	Certificat		5 Certificat III	6 Diplôme I	7 Diplôme II	8 Diplôme (niveau avancé)	9 Certificat post-diplôme	10 Baccalauréat général	11 Baccalauréat spécialisé	12 Maîtrise	13 Doctorat
			3 d'apprentissage	4 de qualification professionnelle									
Conception générale du programme et accent mis sur les résultats d'apprentissage	Programmes menant à l'acquisition d'habiletés, connaissances et attitudes nécessaires pour satisfaire à des exigences professionnelles précises.	Programmes menant à l'acquisition d'habiletés, connaissances et attitudes nécessaires à l'exécution d'une gamme d'activités restreinte à l'intérieur d'un éventail précis de fonctions.	Programmes demandant que l'apprenti(e) démontre les compétences et connaissances relatives à un métier. La formation est acquise en milieu de travail. Les titulaires doivent suivre une formation conforme aux normes de compétence et de sécurité en milieu de travail recommandées par l'industrie (de 80 à 90 %) ainsi que des cours incorporant un mélange de théorie et de pratique (de 10 à 20 %). Les résultats d'apprentissage et les objectifs de rendement sont définis dans les normes provinciales en matière d'éducation et de formation.	Programmes exigeant la réussite de l'examen de qualification ou d'accréditation pour un métier. Les titulaires sont habilités à exercer un métier donné. Les titulaires des certificats de qualification professionnelle de l'Ontario portant le Sceau rouge sont habilités à exercer un métier donné dans les provinces et territoires canadiens participants.	Programmes menant à l'acquisition d'habiletés, connaissances et attitudes nécessaires à l'exécution d'une gamme précise de fonctions faisant appel à des tâches habituelles et à des processus connus. Programmes amenant les étudiantes et étudiants à réaliser des apprentissages en dehors de leur principal domaine d'études.	Programmes menant à l'acquisition d'habiletés, connaissances et attitudes nécessaires pour fonctionner dans une gamme étendue de disciplines techniques ou administratives; coordination et évaluation.	Programmes menant à l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes nécessaires à l'exercice d'une vaste gamme de fonctions techniques ou de gestion, dans un vaste éventail de contextes professionnels. Les personnes diplômées ont acquis une bonne compréhension des cadres conceptuels nécessaires et maîtrisent les techniques liées à un domaine précis.	Programmes menant à l'acquisition d'habiletés, connaissances et attitudes déjà acquises dans un programme menant à un diplôme ou à un diplôme (niveau avancé), ou donnant aux personnes titulaires de diplômes universitaires de premier cycle des connaissances et d'habiletés spécialisées liées à une profession ou à un domaine d'études appliquées.	Programmes transmettant des connaissances générales et permettant de développer un esprit critique et une capacité d'analyse de réalités complexes, notamment des connaissances spécialisées dans au moins une discipline ou un domaine.	Programmes transmettant un niveau de sophistication conceptuelle, de connaissance spécialisée et d'autonomie intellectuelle plus élevé que celui associé à un programme de baccalauréat général. Les étudiantes et étudiants apprennent comment mettre en application des cadres théoriques. Ces programmes exigent normalement des étudiantes et étudiants qu'ils préparent, sous supervision, un document de recherche, une thèse, un projet, une exposition ou d'autres exercices. Ils peuvent aussi exiger la réalisation d'autres exercices pratiques ayant pour but de développer certaines aptitudes professionnelles ou de démontrer que l'étudiante ou l'étudiant est prêt à entrer sur le marché du travail. Types : -Programmes d'études approfondies -Programmes professionnels -Programmes d'études appliquées	Programmes exigeant que les étudiantes et étudiants acquièrent et démontrent des compétences supérieures en recherche sous la direction d'un maître de thèse. Certains programmes exigent que les étudiantes et étudiants rédigent des travaux démontrant leurs compétences en recherche, en analyse, en méthodologie, en interprétation et en communication. Types : -Programmes professionnels -Programmes axés sur la recherche	Programmes nécessitant la préparation d'une thèse. Le titulaire d'un doctorat doit avoir démontré qu'il est capable d'une grande autonomie intellectuelle, de conceptualiser, de concevoir et de mettre en œuvre des projets menant à des connaissances et à un niveau de compréhension plus élevé. Il doit aussi être capable de créer et d'interpréter des connaissances qui élargissent le champ d'une discipline, habituellement au moyen d'activités créatives ou de projets de recherche originaux. Types : -Programmes professionnels -Programmes axés sur la recherche	
Préparation à l'emploi et à la poursuite d'autres études	Les titulaires d'un certificat sont prêts à occuper des emplois de niveau d'entrée ou à poursuivre des études postsecondaires.	Fournit une formation en milieu de travail dans des métiers spécialisés.	Les titulaires sont prêts à travailler dans un métier spécialisé spécifique.	Prépare à l'emploi dans un poste de niveau d'entrée et à la poursuite d'études postsecondaires.	Prépare à l'emploi dans un poste de niveau d'entrée et à la poursuite d'études postsecondaires.	Prépare à l'emploi dans un poste de niveau d'entrée et à la poursuite d'études plus spécialisées à un niveau avancé.	Prépare les étudiantes et étudiants à suivre divers programmes professionnels de deuxième cycle sanctionnés par un grade, à travailler dans divers domaines ou à suivre un programme d'études spécialisé.	Prépare les étudiantes et étudiants à des études supérieures dans le même domaine, à un programme professionnel de deuxième cycle menant à un grade ou, selon le contenu du programme, à l'insertion professionnelle dans divers domaines.	Prépare les étudiantes et étudiants à poursuivre des études supérieures dans leur domaine ou à exercer une profession nécessitant un jugement solide et le sens de la responsabilité et de l'initiative, dans des contextes professionnels complexes et imprévisibles.	Prépare les étudiantes et étudiants à exercer un travail pour lequel il faut faire preuve de jugement éclairé face à des questions complexes dans des domaines spécialisés, et d'innovation dans le traitement et la résolution de problèmes.			
Durée type	Un minimum de 40 heures d'études.	De 240 à 500 heures d'études.	Jusqu'à cinq ans dépendant du métier.	s/o	Deux étapes ou de 600 à 700 heures d'équivalence d'études.	1 000 heures d'études et plus.	Quatre étapes ou de 1 200 à 1 400 heures d'équivalence d'études.	Six étapes ou de 1 800 à 2 100 heures d'équivalence d'études.	Deux étapes ou de 600 à 700 heures d'équivalence d'études.	De six à huit semestres (normalement de 90 à 120 crédits, ou l'équivalent).	Huit semestres ou plus (normalement 120 crédits ou l'équivalent). Ils peuvent s'accompagner d'une expérience professionnelle obligatoire (p. ex., stages et contrats de travail sous supervision, internats, programmes coopératifs).	De trois à cinq semestres. Normalement de 45 à 60 crédits ou l'équivalent.	De trois à cinq ans selon le domaine d'études et le rythme auquel l'étudiante ou l'étudiant répond aux exigences.

* Le cadre de classification des titres de compétence en Ontario sera adopté graduellement dans le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel.

Admissibilité	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou être âgé d'au moins 18 ans (CPEP) ou d'au moins 19 ans (CAAT); ou remplir une condition d'admission établie par le conseil d'administration (CAAT) ou le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) pour un programme d'enseignement particulier et d'autres conditions d'admission propres au programme d'études.		La scolarité requise est prescrite par règlement. Elle peut aller jusqu'à la 12e année, mais varie selon le métier. D'autres conditions d'admission peuvent être ajoutées selon le métier. Âge minimum : 16 ans. Les CAAT peuvent aussi imposer d'autres conditions d'admission pour les Programmes apprentissage-diplôme.	Preuve d'expérience équivalente dans un métier, y compris l'atteinte des objectifs de rendement définis dans la norme de formation recommandées par l'industrie.	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; ou être âgé d'au moins 18 ans (CPEP) ou d'au moins 19 ans (CAAT); ou remplir une condition d'admission établie par le conseil d'administration (CAAT) ou par le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) pour un programme d'enseignement donné et d'autres exigences propres au programme d'études.			Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, diplôme d'études collégiales (niveau avancé), diplôme ou grade décerné par un collège privé d'enseignement professionnel ou l'équivalent, et autres exigences propres à un programme d'études.	Diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou l'équivalent, six cours préuniversitaires/précollégi aux de 12e année, la moyenne minimale fixée par l'établissement et d'autres exigences propres aux programmes.	Diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou l'équivalent, six cours préuniversitaires/précollégi aux de 12e année, la moyenne minimale fixée par l'établissement et d'autres exigences propres aux programmes.	Baccalauréat spécialisé ou autre diplôme de premier cycle et, le cas échéant, des études propédeutiques.	Normalement une maîtrise, bien que certains programmes de doctorat acceptent des étudiants au rendement élevé titulaires d'un baccalauréat spécialisé. Des études propédeutiques peuvent être exigées dans certains cas.	
Établissement d'enseignement*	Collège privé d'enseignement professionnel (CPEP)	CPEP, Collège d'arts appliqués et de technologie (CAAT)	Formation assurée par des établissements de formation approuvés par le ministère (la majorité étant des CAAT) et des employeurs. Le ministère décerne le certificat.	Service fourni par les centres d'examen d'Emploi Ontario du ministère. Le ministère décerne le certificat.	CAAT	CPEP	CAAT	CPEP / CAAT	CPEP / CAAT	Université publique de l'Ontario ou un établissement autorisé par consentement du ministre de la Formation et des Collèges et Universités en vertu de la <i>Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire</i> .			
Titre décerné	CPEP : à déterminer	CPEP : à déterminer CAAT : certificat	Certificat d'apprentissage de l'Ontario	Certificat de qualification professionnelle de l'Ontario	CAAT : Certificat d'études collégiales de l'Ontario	CPEP : à déterminer	CAAT : Diplôme d'études collégiales de l'Ontario	CPEP : à déterminer CAAT : Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (niveau avancé)	CPEP : à déterminer CAAT : Certificat post-diplôme de l'Ontario	Baccalauréat	Baccalauréat spécialisé	Maîtrise	Doctorat

CADRE DE CLASSIFICATION DES TITRES DE COMPÉTENCE DE L'ONTARIO

B. NORMES DE QUALIFICATION

Le présent tableau donne un aperçu des compétences générales que le titulaire de chaque titre de compétence doit pouvoir démontrer, l'accent étant mis sur les connaissances et les compétences qui sont transférables au milieu de travail ou qui lui serviront à poursuivre ses études. Les descripteurs de la première colonne indiquent les différentes catégories de compétences, dont la nature et le degré varient selon le titre de compétence. La capacité de faire preuve de créativité et d'autonomie dans son travail est exigée à tous les niveaux, mais dans des contextes qui vont de routines établies aux contextes caractérisés par l'ambiguïté et l'incertitude.

Descripteur	1 Certificat I	2 Certificat II	Certificat		5 Certificat III	6 Diplôme I	7 Diplôme II	8 Diplôme (niveau avancé)	9 Certificat post-diplôme	10 Baccalauréat	11 Baccalauréat spécialisé	12 Maîtrise	13 Doctorat
			3 d'apprentissage	4 de qualification professionnelle									
Profondeur et ampleur des connaissances	Habilités et connaissances de base exigées pour occuper un poste de niveau d'entrée comportant des exigences clairement définies.	Habilités et connaissances de base exigées pour occuper un poste de niveau d'entrée associé à une gamme restreinte d'activités à l'intérieur d'un éventail prescrit de fonctions.	Compétences et connaissances nécessaires pour assurer un bon rendement dans un métier, telles que définies dans les normes de formation provinciales.	Compétences et connaissances nécessaires pour assurer un bon rendement dans un métier, telles que définies dans les normes de formation provinciales ou nationales.	a) Connaissances et habiletés minimales nécessaires pour occuper un poste de niveau d'entrée comportant une gamme restreinte d'activités à l'intérieur d'un éventail précis de fonctions; b) ampleur dépassant celle des résultats d'apprentissage de formation professionnelles, dans le cadre des thèmes suivants : les arts dans la société, le citoyen, le social et le culturel, croissance personnelle, et la science et la technologie.	Connaissances et habiletés nécessaires pour assurer un bon rendement dans un contexte professionnel complexe.	a) Connaissances et habiletés nécessaires pour assurer un bon rendement dans un contexte professionnel; b) ampleur en plus des compétences propres au domaine d'études professionnelles, avec exposition à au moins une autre discipline en dehors du domaine d'études principal, dans le cadre des thèmes suivants : les arts dans la société, le citoyen, le social et le culturel, croissance personnelle, et la science et la technologie, pour permettre aux étudiantes et aux étudiants d'élargir leur compréhension de la société et de la culture dans lesquelles ils vivent et travaillent.	a) Connaissances et habiletés nécessaires pour assurer un bon rendement dans une gamme spécialisée d'activités, dont la plupart seraient de nature complexe ou non routinière dans un contexte professionnel; b) ampleur en plus des habiletés propres au domaine d'études professionnelles, avec exposition à au moins une autre discipline en dehors du domaine d'études principal, dans le cadre des thèmes suivants : les arts dans la société, le citoyen, le social et le culturel, croissance personnelle, et la science et la technologie, pour permettre aux étudiantes et aux étudiants d'élargir leur compréhension de la société et de la culture dans lesquelles ils vivent et travaillent.	a) Connaissances spécialisées dans un domaine donné; b) connaissances et habiletés mettant en valeur la capacité d'exécuter une gamme plus spécialisée d'activités complexes et non routinières dans le domaine d'études; c) détermination locale de l'exposition aux disciplines en dehors du domaine principal d'études.	a) Connaissance et compréhension générale de nombreux concepts clés, méthodologies, approches théoriques et hypothèses associés à une discipline; b) Vaste compréhension de l'éventail des champs de pratique importants d'une discipline, y compris, selon le cas, du point de vue interdisciplinaire, et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes; c) Capacité de réunir, d'examiner, d'évaluer et d'interpréter l'information liée à une ou plusieurs des principaux champs de pratique d'une discipline; d) Connaissances détaillées dans un domaine de la discipline; e) Aptitude à la pensée critique et à l'analyse dans le contexte et à l'extérieur de la discipline; f) Capacité d'appliquer	a) Connaissance approfondie et compréhension critique des concepts clés, méthodologies, nouveaux développements, approches théoriques et hypothèses associés à une discipline donnée, ou à un domaine spécialisé d'une discipline; b) Connaissance approfondie d'un grand nombre de champs de pratique importants d'une discipline, y compris, selon le cas, du point de vue interdisciplinaire, et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes; c) Capacité développée : i. de réunir, d'examiner, d'évaluer et d'interpréter de l'information, ii. de comparer la valeur de différentes hypothèses ou d'options novatrices relatives à un ou plusieurs des principaux champs de pratique d'une discipline; d) Connaissance approfondie et détaillée et expérience en recherche dans un domaine de la discipline; e) Aptitude accrue à la	Compréhension systématique des connaissances, y compris, selon le cas, des connaissances pertinentes acquises à l'extérieur du domaine et/ou de la discipline, et conscience critique des problèmes actuels ou des nouvelles idées, dont une bonne partie est à la pointe de la discipline ou est basée sur des développements à la pointe de la discipline, du champ d'études ou du champ d'exercice professionnel.	Compréhension approfondie d'un ensemble considérable de connaissances à la pointe de la discipline ou du champ d'exercice professionnel, y compris, selon le cas, des connaissances pertinentes acquises à l'extérieur du domaine et/ou de la discipline.

* Le cadre de classification des titres de compétence en Ontario sera adopté graduellement dans le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel.

Descripteur	1 Certificat I	2 Certificat II	Certificat		5 Certificat III	6 Diplôme I	7 Diplôme II	8 Diplôme (niveau avancé)	9 Certificat post-diplôme	10 Baccalauréat	11 Baccalauréat spécialisé	12 Maîtrise	13 Doctorat
			3 d'apprentissage	4 de qualification professionnelle									
										les connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines.	pensée critique et à l'analyse dans le contexte et à l'extérieur de la discipline; f) Capacité d'appliquer les connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines à l'extérieur de la discipline étudiée.		
Connaissance des concepts et des méthodologies, recherche et bourses d'études	Exécution d'une gamme précise de fonctions comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus.	a) Exécution d'une gamme précise de fonctions comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus; b) compréhension et application du raisonnement et de concepts mathématiques, analyse et utilisation de données numériques et conceptualisation; c) utilisation d'une variété de stratégies et d'une approche systématique pour prévoir et résoudre des problèmes; d) capacité d'analyser, d'évaluer et d'utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.	a) Exécution d'une gamme précise d'activités spécialisées avec connaissances à l'appui, habituellement dans le cadre d'une gamme élargie d'activités connexes comportant des tâches habituelles et faisant appel à des méthodes et à des processus connus, et pouvant nécessiter l'analyse et l'évaluation de situations pour choisir un plan d'action; b) connaissance des principales méthodes de recherche dans le domaine d'études, permettant à l'étudiante et à l'étudiant : i. d'évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution de problèmes en faisant appel à des tâches habituelles, à des méthodes et à des processus bien établis dans le métier; ii. de résoudre des problèmes liés à l'exercice du métier en faisant appel à des idées et à des techniques bien établies; iii. concevoir de nouvelles approches et les appliquer à des situations; iv. choisir, adapter et transférer ses compétences et connaissances aux contextes professionnels.	a) Exécution d'une gamme précise de fonctions comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus; b) compréhension et application du raisonnement et de concepts mathématiques, analyse et utilisation de données numériques et conceptualisation; c) utilisation d'une variété de stratégies et d'une approche systématique pour prévoir et résoudre des problèmes; d) capacité d'analyser, d'évaluer et d'utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.	a) Exécution d'une gamme de tâches spécialisées avec connaissances à l'appui, démontrant une profondeur marquée dans certains domaines où un bon jugement est critique pour la planification et le choix de matériel, de services ou de techniques pour soi-même et autrui; b) compréhension et application du raisonnement et de concepts mathématiques, analyse et utilisation de données numériques et conceptualisation; c) utilisation d'une variété de stratégies et d'une approche systématique pour prévoir et résoudre des problèmes; d) capacité d'analyser, d'évaluer et d'utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.	a) Exécution d'une gamme étendue habiletés associées à des principes fondamentaux et à des techniques complexes dans des contextes très variés et souvent imprévus en rapport avec des fonctions diverses ou très précises; b) compréhension et application du raisonnement et de concepts mathématiques, analyse et utilisation de données numériques et conceptualisation; c) utilisation d'une variété de stratégies et d'une approche systématique pour prévoir et résoudre des problèmes; d) capacité d'analyser, d'évaluer et d'utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses.	Exécution d'une gamme précise de tâches spécialisées pouvant nécessiter l'analyse et l'évaluation des pratiques courantes, l'élaboration de nouveaux critères, avec possibilité de leadership et de conseil à autrui dans l'application et la planification des tâches.	Compréhension des méthodes d'investigation ou de création ou de deux dans son champ d'études principal, permettant à l'étudiante ou à l'étudiant : a) d'évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution de problèmes en appliquant des idées et techniques bien établies; b) de formuler et de défendre des arguments ou de résoudre des problèmes à l'aide de ces méthodes; c) de décrire et de commenter certains aspects de la recherche courante ou des études avancées équivalentes.	Compréhension des méthodes d'investigation ou de création ou de deux dans son champ d'études principal, permettant à l'étudiante ou à l'étudiant : a) d'évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution de problèmes en appliquant des idées et techniques bien établies; b) de formuler et de défendre des arguments ou de résoudre des problèmes à l'aide de ces méthodes; c) de décrire et de commenter certains aspects de la recherche courante ou des études avancées équivalentes.	a) Compréhension des concepts et capacité d'employer des méthodes permettant : i. une compréhension fonctionnelle de l'utilisation de techniques de recherche et d'investigation établies pour créer et interpréter des connaissances dans la discipline; ii. une évaluation critique des nouveaux développements et de la recherche et des études courantes dans le domaine de compétence professionnelle; iii. de traiter de questions complexes et de jugements fondés sur des principes et techniques établies; b) Grâce à cette compétence, l'étudiante ou l'étudiant fait preuve d'au moins une des qualités suivantes : i. élaboration et défense d'un argument par écrit; ii. application originale des connaissances acquises.	a) Capacité de conceptualiser, de concevoir et de mettre en oeuvre des méthodes de recherche pour produire de nouvelles connaissances, de nouvelles applications ou interprétations à la fine pointe de la discipline, et d'adapter la structure ou la méthode du projet de recherche en cas de problèmes imprévus; b) Capacité de formuler des questions complexes dans des domaines spécialisés, exigeant parfois de nouvelles méthodes; c) Capacité de faire de la recherche originale ou des études poussées sur un sujet inédit, d'une qualité pouvant satisfaire ses pairs et méritant d'être publiées.		
Aptitudes à communiquer	Capacité : a) de communiquer de façon claire, concise et correcte en fonction des responsabilités de l'emploi, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire; b) de répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace.	Capacité de communiquer de façon précise et fiable le travail ou le rendement exigé, y compris la méthode d'analyse, les techniques utilisées et les résultats obtenus.	Capacité : a) de communiquer de façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire; b) de répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace.	Capacité : a) de communiquer de façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire; b) de répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace.	Capacité de communiquer les résultats d'études ou de travaux de manière précise et fiable, de vive voix ou par écrit, à des auditeurs non spécialisés, en utilisant une argumentation structurée et cohérente.	Capacité de communiquer de l'information, des arguments et des analyses, de manière précise et fiable, de vive voix et par écrit, à différents publics, spécialistes ou non, grâce à une argumentation structurée et cohérente, et, au besoin, fondée sur les concepts et techniques clés de la discipline.	Capacité de communiquer des questions et des conclusions avec clarté à différents publics, spécialistes et profanes.	Capacité de communiquer clairement et efficacement des idées et des conclusions complexes et/ou ambiguës à des publics différents, spécialistes ou non.					
Application des connaissances	Capacité d'exécuter une gamme spécialisée d'activités comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus.	Capacité d'exécuter : a) des activités complexes ou inhabituelles; b) une gamme précise de fonctions comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus, ainsi qu'une certaine responsabilité concernant la qualité des résultats.	Capacité : a) d'analyser et d'évaluer des situations pour choisir et exécuter un plan d'action; b) d'utiliser des compétences et des connaissances dans une variété de contextes présentant une certaine complexité dans la portée et le choix des options possibles.	Capacité d'exécuter : a) des activités complexes ou inhabituelles; b) une gamme précise de fonctions comportant des tâches habituelles et faisant appel à des processus connus, ainsi qu'une certaine responsabilité concernant la qualité des résultats.	a) Capacité d'exécuter une gamme d'activités complexes ou inhabituelles, coordination et évaluation; b) planification et implantation de nouvelles façons d'utiliser ses habiletés et connaissances; c) utilisation des connaissances et habiletés acquises, démontrant une profondeur marquée dans certains domaines où un bon jugement est critique pour la planification et le choix de matériel, de services ou de techniques pour soi-même et autrui.	a) Contributions à l'élaboration d'un plan, d'un budget ou d'une stratégie d'envergure; b) applications nouvelles ou supplémentaires de connaissances techniques, créatives ou conceptuelles dans des situations pratiques ou du monde réel; c) jugement important en planification, conception et leadership technique ou conseils relativement à des produits, services, activités ou processus.	a) Capacité d'examiner, de présenter et d'interpréter une information quantitative et qualitative pour : i. élaborer une argumentation; ii. formuler un jugement logique conforme aux principaux concepts, théories et méthodes du ou des sujets à l'étude; b) Capacité d'employer une gamme de techniques établies pour : i. analyser de l'information; ii. évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution des problèmes se rapportant aux champs d'études;	a) Capacité d'examiner, de présenter et d'évaluer de manière critique une information quantitative et qualitative pour : i. élaborer une argumentation; ii. formuler un jugement logique conforme aux principaux concepts, théories et méthodes du ou des sujets à l'étude; iii. appliquer les concepts, principes et techniques d'analyse sous-jacents, dans le contexte et à l'extérieur de la discipline; iv. au besoin, appliquer ces connaissances au processus créatif; b) Capacité d'employer une gamme de techniques établies pour :	Compétences en recherche en appliquant un ensemble de connaissances existantes à l'analyse critique d'une question nouvelle ou d'un problème particulier dans un contexte nouveau.	Capacité : a) de faire de la recherche pure ou appliquée à un niveau avancé; b) de contribuer à l'essor des aptitudes aux études ou professionnelles, des techniques, des outils, des théories, des idées, des méthodes et/ou de la documentation.			

* Le cadre de classification des titres de compétence en Ontario sera adopté graduellement dans le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel.

Descripteur	1 Certificat I	2 Certificat II	Certificat		5 Certificat III	6 Diplôme I	7 Diplôme II	8 Diplôme (niveau avancé)	9 Certificat post-diplôme	10 Baccalauréat	11 Baccalauréat spécialisé	12 Maîtrise	13 Doctorat
			3 d'apprentissage	4 de qualification professionnelle									
										iii. proposer des solutions; c) Capacité de faire une application critique de textes érudits et de sources primaires.	i. entreprendre une évaluation critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et d'informations; ii. proposer des solutions; iii. structurer des questions appropriées dans le but de résoudre un problème; iv. résoudre un problème ou créer une nouvelle œuvre; c) Capacité de faire une application critique de textes érudits et de sources primaires.		
Habilités professionnelles / autonomie	Capacité d'exécuter une gamme spécialisée d'activités ou d'applications des connaissances où les variations de contextes dans lesquels une action doit être prise sont généralement claires et la complexité de la gamme de possibilités à adopter est limitée.	Capacité : a) d'exécuter une gamme d'activités diverses ou d'applications des connaissances où les variations de contextes dans lesquels une action doit être prise sont généralement claires et la complexité de la gamme de possibilités à adopter est limitée; b) d'entreprendre des activités avec prise de responsabilité ou autonomie, ou collaboration avec autrui au sein d'un groupe ou d'une équipe; c) de suivre une formation plus poussée et d'acquérir de nouvelles habiletés à l'intérieur d'un milieu structuré et dirigé.	Capacité : a) d'exécuter une gamme d'activités complexes ou inhabituelles exigeant une prise de responsabilité ou une certaine autonomie; b) de prodiguer des conseils techniques ou de faire preuve de leadership dans la résolution de problèmes spécifiques; c) de faire preuve de responsabilité et d'autonomie pour amorcer et effectuer des tâches techniques; d) de travailler avec d'autres, notamment pour la planification, l'exécution et l'évaluation des tâches; e) de faire preuve de discrétion et de jugement; f) de gérer son propre perfectionnement professionnel.	Capacité : a) d'exécuter une gamme d'activités diverses ou d'applications des connaissances où les variations de contextes dans lesquels une action doit être prise sont généralement claires et la complexité de la gamme de possibilités à adopter est limitée; b) d'entreprendre des activités avec prise de responsabilité ou autonomie, ou collaboration avec autrui au sein d'un groupe ou d'une équipe; c) de suivre une formation plus poussée et d'acquérir de nouvelles habiletés à l'intérieur d'un milieu structuré et dirigé.	a) Participation à la conception d'initiatives stratégiques, ainsi que responsabilité personnelle et autonomie dans l'exécution des tâches techniques complexes ou l'organisation d'autres personnes; b) participation au travail d'équipe, notamment pour la planification et l'évaluation; c) possibilité de coordination de groupe ou d'équipe; d) capacité de gérer son propre perfectionnement professionnel.	a) Responsabilisation pour soi-même et autrui dans la poursuite de résultats pour une équipe; b) capacité de gérer son propre perfectionnement professionnel.	a) Prise de responsabilité et autonomie ou leadership et conseils à l'égard d'autres personnes ou au sein d'un groupe ou d'une équipe; b) capacité de gérer son propre perfectionnement professionnel.	a) Qualités et compétences transférables nécessaires à la poursuite d'études supérieures, à l'exercice d'une profession, au service communautaire et à d'autres activités exigeant : i. l'exercice de la responsabilité personnelle et la prise de décisions; ii. la capacité de travailler efficacement avec les autres; b) Capacité d'établir ses propres besoins d'apprentissage et d'y répondre dans des circonstances changeantes et de choisir un programme d'études supérieures approprié; c) Comportement conforme à l'intégrité scolaire et à la responsabilité sociale.	a) Qualités et compétences transférables nécessaires à la poursuite d'études supérieures, à l'exercice d'une profession, au service communautaire ou à d'autres activités exigeant : i. le sens de l'initiative, de la responsabilité personnelle et de l'obligation de rendre compte, dans des contextes personnels et collectifs; ii. la capacité de travailler efficacement avec les autres; iii. la prise de décisions dans des situations complexes; b) Capacité de gérer son propre apprentissage dans des circonstances changeantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études supérieures approprié; c) Comportement conforme à l'intégrité scolaire et à la responsabilité sociale.	a) Qualités et compétences transférables nécessaires à l'exercice d'une profession exigeant : i. le sens de l'initiative, de la responsabilité personnelle et de l'obligation de rendre compte, dans des situations complexes, comme dans le cadre de la vie professionnelle; b) Indépendance intellectuelle nécessaire au perfectionnement professionnel continu; c) Comportement éthique conforme à l'intégrité scolaire et application de lignes directrices et de procédures appropriées pour une conduite responsable de projets de recherche; d) Capacité d'évaluer les conséquences globales de l'application des connaissances dans des contextes particuliers.	a) Qualités et compétences transférables nécessaires à l'exercice d'une profession exigeant un sens de la responsabilité personnelle et une grande autonomie dans des situations complexes; b) Indépendance intellectuelle nécessaire au perfectionnement professionnel continu; c) Comportement éthique conforme à l'intégrité scolaire et application de procédures appropriées pour une conduite responsable de projets de recherche; d) Capacité d'évaluer les conséquences globales de l'application des connaissances dans des contextes particuliers.		
Conscience des limites de ses connaissances	Compréhension des limites de ses propres connaissances, habiletés et compétences, et appréciation des méthodes et techniques qui sont en dehors de ses habiletés et compétences.									Compréhension des limites de ses propres connaissances et des répercussions possibles sur son analyse et ses interprétations.	Compréhension des limites de ses propres connaissances et aptitudes, et appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites de ses connaissances, et des répercussions possibles sur son analyse et ses interprétations.	Conscience de la complexité des contributions possibles d'autres interprétations, méthodes et disciplines.	Appréciation des limites de sa propre œuvre et de sa discipline, de la complexité des connaissances et des contributions possibles d'autres interprétations, méthodes et disciplines.

* Le cadre de classification des titres de compétence en Ontario sera adopté graduellement dans le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel.